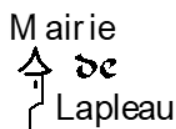


R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Corrèze

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de LAPLEAU

L'an **deux mil vingt six, le vingt sept janvier**, à **19h15**, le Conseil Municipal de la commune de **LAPLEAU**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Francis DUBOIS**.

Étaient présents : M. Francis DUBOIS, M. Edouard MEILLON, M. Daniel LACROIX, M. Laurent DOUTRIAUX, Mme Julie JUILLARD, Mme Henriette HUMBERT, M. Alban MARTIN, Mme Laëtitia MONNEREAU, Mme Sabrina SOLEILHAVOUP, M. Sébastien TRUFFY, M. Kévin VIGNON-CHABRERIE.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaire : M. Kévin VIGNON-CHABRERIE.

Ordre du jour :

- 01 - Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 02 - Travaux de l'auvent de la station-service et solution de financement
- 03 - Prise en charge financière de la part de la maîtrise d'oeuvre et de l'entreprise SARL F.H. Breuil suite aux malfaçons des branchements d'assainissement du Ricoule
- 04 - Travaux d'éclairage au Parking du Ricoule
- 05 - Régularisation foncière des parcelles concernant la Cité du Parc entre Corrèze Habitat et la Commune
- 06 - Création d'un poste d'adjoint d'animation
- 07 - Suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois
- 08 - Demande de dérogation auprès de l'inspection du travail pour des travaux nécessitant l'utilisation d'équipements par des jeunes mineurs de plus de 15 ans
- 09 - Enquête publique dans le cadre du programme pluriannuel 2026-2031 de gestion des milieux aquatiques des bassins versants de la Triouzoune, de la Diège, de la Luzège et des petits affluents de la Dordogne
- 10 - Motion de soutien à la saisine de la Cour de justice de l'Union Européenne contre l'accord Mercosur
- 11 - Motion de soutien à la révision du protocole sanitaire autour de la Dermatose Nodulaire Contagieuse

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, le premier concernant des travaux d'éclairage au parking du Ricoule et le second une demande de dérogation auprès de l'inspection du travail pour des travaux nécessitant l'utilisation d'équipements par des jeunes mineurs de plus de 15 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

INFORMATION : Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-001 : Travaux de l'auvent de la station-service et solution de financement

M. le Maire présente qu'il est impératif d'effectuer des travaux de charpente et de bardage sur l'auvent de la station-service dû au pourrissement des bois, à hauteur de 36 414€ TTC. Actuellement la trésorerie de la station-service présente un déficit en raison de dettes laissées par une entreprise historique locale de travaux publics à hauteur de 22 129.51€ TTC fin 2021, puis par les repreneurs de cette entreprise pour un montant de 11 967.38€ TTC fin 2023, soit un montant total

de dettes de 34 096.89€ TTC. Ces dettes obligent à contracter un emprunt pour la totalité des dépenses engagées. Ces travaux sont nécessaires au maintien de ce service essentiel pour le tissu économique local, les services aux personnes (SSIAD, SDIS...) et les administrés.

Le conseil autorise Mr DUBOIS à valider le devis, autorise l'emprunt et autorise à l'inscrire au budget 2026.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-002 : Prise en charge financière de la part de la maîtrise d'oeuvre et de l'entreprise SARL F.H. Breuil suite aux malfaçons des branchements d'assainissement du Ricoule

M. DUBOIS expose au conseil que, depuis avril 2024, il y a des problèmes sur le système d'assainissement du Ricoule du fait de malfaçons.

M. le Maire propose d'appliquer la règle des trois tiers pour la prise en charge des travaux de reprise.

Le montant de ces travaux s'élève à 2 085,06 €, soit 695,02 € pour chaque partie (commune, maîtrise d'oeuvre et entreprise).

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-003 : Travaux d'éclairage au Parking du Ricoule

Le parking du Ricoule manque cruellement d'éclairage dès que l'on s'éloigne du bâtiment.

Dans un souci de sécurité pour la médecin et les membres du SIAD, M. le Maire propose l'installation de deux lampes alimentées par des panneaux photovoltaïques, l'une sur un mât et l'autre sur le pignon du bâtiment.

Ces lampes, d'origine 100 % corrézienne, coûtent respectivement 3 177 € (celle sur mât) et 908 € (celle sur pignon).

Le conseil autorise M. le Maire à engager les démarches pour valider le devis et l'inscrire au budget 2026.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-004 : Régularisation foncière des parcelles concernant la Cité du Parc entre Corrèze Habitat et la Commune

Cette régularisation, réalisée par le biais d'une rétrocession et d'une vente, vise à rendre la commune propriétaire d'une partie des parcelles où passe le réseau d'assainissement (servitude existante), ainsi que des trottoirs de la cité du parc, afin de pouvoir en assurer un bon entretien.

La commune cède des morceaux de domaine public non cadastrés.

Récupérés par la commune : - une partie de la parcelle 237 ; - une partie de la parcelle 241 ; - une partie de la parcelle 239.	Récupérés par Corrèze Habitat : - une partie de la parcelle 264 ; - une partie du domaine public non cadastré.
Total : 2 400 m ²	Total : 832 m ²

Le conseil autorise M. le Maire à désigner Maître Sageaud, notaire de la commune, à signer les documents de cession et de vente, et à inscrire cette opération au budget 2026.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-005 : Création d'un poste d'adjoint d'animation

Suite au départ à la retraite d'un agent de la Balle au Bond et à un accord avec la communauté de communes sur le service enfance-jeunesse, M. le Maire souhaite créer un poste d'adjoint d'animation, de grade d'animateur (catégorie C), dont le salaire sera indexé sur la grille des salaires de la fonction publique. Ce poste sera à temps non complet (8.84 heures hebdomadaires annualisées) et pourra être pourvu par un agent contractuel dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable six fois, pouvant aboutir à un contrat à durée indéterminée, sauf en cas de rupture du contrat.

Le conseil autorise M. le Maire à créer le poste, à procéder aux recrutements, à signer les contrats et à inscrire cette création au budget 2026.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-006 : Suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois

M. le Maire expose au conseil que la suppression et la mise à jour du tableau des emplois sont nécessaires, compte tenu des avancements de grade, des promotions internes et des départs à la retraite.

Suppression des emplois suivants :

Filière	Grade	Durée	Nombre de poste	Motif
Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	35h	1	Promotion interne
Technique	Agent de maitrise principal	27 h	1	Départ à la retraite
	Adjoint technique principal 1ere classe	27 h	1	Départ à la retraite
	Adjoint technique principal 2ème classe	30 h	2	Avancement de grade

Nouveau tableau des emplois proposé pour validation à compter du 1^{er} février 2026 :

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail hebdomadaire
Administrative	Rédacteur	B	1	35 heures
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	24.5 heures
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	21 heures
Technique	Technicien	B	1	13.42 heures
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	30 heures
	Adjoint technique	C	2	35 heures

	Adjoint technique	C	1	17.5 heures
	Adjoint technique	C	1	14 heures
	Adjoint technique	C	1	12.6 heures
	Adjoint technique	C	1	11 heures
Médico-Sociale	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	26 heures
Animation	Adjoint d'animation	C	1	8.84 heures

Le conseil valide le tableau des emplois.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-007 : Demande de dérogation auprès de l'inspection du travail pour des travaux nécessitant l'utilisation d'équipements par des jeunes mineurs de plus de 15 ans

Monsieur le Maire informe que la collectivité accueille des stagiaires mineurs au sein du service technique. Dans ce cadre, la collectivité doit demander, auprès des services de l'inspection du travail, une dérogation pour les travaux réglementés (tonte, débroussaillage...°). Monsieur le Maire présente les documents à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le conseil autorise M. le Maire à faire une demande de dérogation auprès de l'inspection du travail.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-008 : Enquête publique dans le cadre du programme pluriannuel 2026-2031 de gestion des milieux aquatiques des bassins versants de la Triouzoune, de la Diège, de la Luzège et des petits affluents de la Dordogne

Dans le cadre de la compétence GEMAPI de la communauté de communes, une enquête publique est lancée dans le cadre du programme pluriannuel 2026-2031 de gestion des milieux aquatiques des bassins versants de la Triouzoune, de la Diège, de la Luzège et des petits affluents de la Dordogne.

Ce programme vise à réguler l'accès aux berges, qu'elles soient privées ou publiques, à assurer l'entretien des milieux, à programmer les travaux prévus, ainsi qu'à présenter les résumés techniques, la prévention et la suppression des embâcles.

Le conseil approuve cette enquête publique, d'intérêt général, dans le cadre de la protection de nos milieux, de leurs espèces, de la qualité et de la ressource en eau de nos territoires.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-009 : Motion de soutien à la saisine de la Cour de justice de l'Union Européenne contre l'accord Mercosur

Le Conseil Municipal exprime à l'unanimité, l'opposition de notre commune à la ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les pays d'Amérique du Sud « Mercosur ». La délibération prend la forme d'une motion de soutien au recours contre l'accord U.E—Mercosur et la demande de transmission devant la cour de justice de l'Union Européenne. Afin d'assurer la survie de notre agriculture, il est nécessaire de protéger nos agriculteurs et les populations rurales face à une concurrence déloyale et destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-010 : Motion de soutien à la révision du protocole sanitaire autour de la Dermatose Nodulaire Contagieuse

Nous alertons sur la nécessité de réviser le protocole autour de la dermatose nodulaire contagieuse:

Par l'arrêt de l'abattage total systématique qui fragilise les exploitations par de grandes pertes financières et génétiques;

Par un abattage partiel ainsi que l'amélioration des tests PCR jugés peu fiables;

Par une augmentation du rythme de vaccination face au risque d'un retour de la maladie avec les beaux jours (contamination par les mouches, taons, moustiques).

Le Conseil Municipal, en soutien à nos agriculteurs français et plus particulièrement à nos filières agricoles locales approuve à l'unanimité cette motion.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Francis DUBOIS

Signature M. Kévin VIGNON-CHABRERIE.